

# Compte-rendu du Conseil Municipal du Mardi 06 août 2013

L'an deux mil treize, le six août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, en vertu de la convocation du 1<sup>er</sup> août 2013.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEGUIN Jean-Marc, LAUNER Martine, CREPIN Jean-Paul, ADAM Marie-Madeleine, BROYE Jacqueline, HERR Régine, Anne COUTURIER et Thierry ANDRIEUX.

Etaient absents excusés : Madame Sabine MOUSQUET, Monsieur Pascal COFFRE et Monsieur Eric NEVEU.

L'appel nominal étant terminé et les conseillers présents formant la majorité des membres pouvant valablement délibérer, le Président déclare la séance ouverte.

Madame Anne COUTURIER est élue secrétaire.

L'examen du point à l'ordre du jour s'engage alors :

## **201324/06: REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – COMPOSITION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE (RECTIFICATION).**

Par délibération N°201317/06 en date du 28 juin 2013, nous avons fixé, dans le cadre de la loi portant Réforme des Collectivités Territoriales, la nouvelle composition du Conseil de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne.

Toutefois, la mise en application de cette réforme par les services de la Préfecture à l'aide du simulateur fourni par le Ministère de l'Intérieur fait ressortir un nombre maximum de délégués pouvant composer le Conseil Communautaire de 40, et non de 42.

Nous devons donc de nouveau nous prononcer sur cette question avant le 31 août prochain.

A défaut, le Préfet appliquera de plein droit la répartition des sièges à la plus forte moyenne.

Cette hypothèse aboutirait à la fixation de 32 sièges, dont 9 pour Aÿ, 3 pour Dizy et 1 à 2 pour les 15 autres communes.

**Ceci exposé,**

**Le Conseil Municipal,**

Vu les articles 8 et 9 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération,

**DECIDE, A L'UNANIMITE :**

- **de fixer à 40** le nombre de sièges à prendre au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne ;
- **de répartir ce nombre de la façon suivante :**

**Communes de 2000 habitants et plus : 6 délégués titulaires**

**Communes entre 1000 et 1999 habitants : 4 délégués titulaires**

**Communes entre 300 à 999 habitants : 2 délégués titulaires**

**Communes de 299 habitants et moins : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant**

**DIVERS :**

**Avenir de la Salle Clair Vigne** : Monsieur le Maire informe l'assistance que les personnes qui étaient intéressées par l'achat de la salle Clair Vigne, Mr et Mme CHABOCHE, domiciliés 2 rue Henri Martin, ne souhaitent plus se porter acquéreur de la salle après l'avoir visité, à leur demande. L'avenir de la salle n'est plus d'actualité. Elle est en mauvais état et il faudra réfléchir à son devenir mais rien ne presse car pour l'instant aucun budget n'est prévu pour cette salle.

**Nom à trouver pour le chemin menant à la nouvelle maison de Mr Denis ROUALET** : Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir pour le prochain conseil municipal au nom à donner au chemin menant à la nouvelle maison de Mr Denis ROUALET, partant de la rue Bel Air, entre la propriété de Mr et Mme Eric AUTREAU, et les derrières des maison de la rue de Chamisso.

**Trophée 2013 – Carrefour des Elus** : Monsieur le Maire indique qu'il a reçu aujourd'hui au courrier, une lettre de l'association des Maires de la Marne le conviant à la remise du Trophée des parrains 2013, qui a pour but de mettre à l'honneur une collectivité pour une action particulière qu'elle a menée en relation avec une entreprise qui parrainent le Carrefour des Elus. Le Carrefour des Elus et des collectivités locales se tient durant deux jours, les vendredi 30 août et samedi 31 août 2013 à la Foire exposition de Châlons-en-Champagne. La remise du trophée du groupe La Poste aura lieu le samedi 31 août à 15H30.

Cette année, c'est le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims qui a été sélectionné pour une des ses actions. En tant que commune membre du Parc, la commune de CHAMPILLON est conviée à cette remise.

Ne pouvant se rendre à cette remise du trophée, Monsieur le Maire demande à l'assistance qui peut y aller et représenter CHAMPILLON (entrée gratuite sur demande à l'Association des Maires), sachant qu'une réponse est à retourner avant le 23 août. Personne n'est disponible.

**Avenir du terrain de tennis en bon état** : Mme Marie-Madelaine ADAM prend la parole pour demander si des travaux de démoissage du terrain de tennis qui est le plus en meilleur état des deux, seront prévus prochainement. Monsieur le Maire indique que ce travail est prévu dans la liste des travaux à effectuer pour le personnel communal, mais qu'en raison des intempéries du 19 juin et du mois de juillet, le personnel communal est plus que débordé. Il est évoqué qu'un mot pourrait être mis dans la Houlotte de septembre pour convenir d'un jour de nettoyage par des habitants bénévoles.

**Date du prochain conseil municipal** : Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 16 septembre 2013 à 19H.

**La séance est levée à 19 heures 30.**